REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'ARNAC-POMPADOUR

N°2026-10

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de membres :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15
EN EXERCICE
15
ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15
*****
DATE DE LA CONVOCATION
16.02.2026
DATE D'AFFICHAGE
16.02.2026

L'an deux mille vingt six, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU BOYER-LAFAURIE ERIEAU HAUSSER PLANADE MM. BICHE DUTHEIL CHOUZENOUX MALIGNE MOUNET POUJOL VAYSSE

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Ligne de trésorerie.

Vu le projet de contrat du Crédit Agricole Centre France, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Article 1 : pour le financement de ses éventuels besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de reconduire auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit d'un montant maximum de **200 000 €** dans les conditions suivantes :

- . montant maximum : **200 000 €**
- . durée : **12 mois**
- . taux d'intérêt : **Euribor 3 mois + marge de 0.50 %**
- . montant minimum des tirages : **néant**
- . mode de calcul des intérêts : **nombre de jours exact/365**
- . paiement des intérêts : **trimestriel à terme échu**
- . commission d'engagement : **0.20 % soit 400 €**
- . commission de non utilisation : **néant**
- . frais de dossier : **néant**

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Centre France.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR 19 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260220-del2026-10-DE
Date de télétransmission : 21/02/2026
Date de réception préfecture : 21/02/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

N°2026-09

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de membres :
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
15
EN EXERCICE
15
ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15
*****
DATE DE LA CONVOCATION
16.02.2026
DATE D'AFFICHAGE
16.02.2026

L'an deux mille vingt six, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : M. TISSEUIL Mmes SERRES DELOGER BEAUDEAU BOYER-LAFAURIE ERIEAU HAUSSER PLANADE MM. BICHE DUTHEIL CHOUZENOUX MALIGNE MOUNET POUJOL VAYSSE

Mme Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Avenants pour travaux supplémentaires travaux de renaturation de la place du Vieux Lavoir.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de renaturation de la place du Vieux Lavoir et que, concernant ce dossier, certaines modifications doivent être prises en compte de part la réalité du chantier et de l'avancée des travaux et aussi au regard des prescriptions du permis d'aménager :

Lot 1 : VRD

. emmarchement en granit de l'escalier menant à la salle des fêtes + 2 100.00 € HT,

. suite à l'avis émis par l'UDAP de la Corrèze au moment de la conception, la maîtrise d'œuvre n'était pas favorable à une chaussée pavée entre la salle des fêtes et le casino. Obligation suite à la délivrance du permis d'aménager de paver 170 m², avec nécessité de préparer des terrassements spécifiques afin que la chaussée soit dimensionnée à un trafic poids lourds. Donc modifications du projet en ce sens comme suit :

. Moins value pour couche de base en grave émulsion :	- 1 105.00 € HT
. Moins value pour couche de roulement en enrobé :	- 2 975.00 € HT
. Terrassement en déblais :	+ 1 050.00 € HT
. Fourniture et mise en œuvre de grave concassée :	+ 2 400.00 € HT
. Fourniture et mise en œuvre de grave ciment épaisseur 30 cm :	+ 11 200.00 € HT
. Fourniture et mise en œuvre de pavés pierre naturelle	+ 38 250.00 € HT

Travaux en plus :	55 000.00 € HT
Travaux en moins :	4 080.00 € HT
Différence : + 50 920.00 € HT	

Lot 2 : espaces verts

- élagage du tilleul devant la salle des fêtes	+ 250.00 € HT
- fourniture et plantation de 2 platanes haute tige	+ 1 240.00 € HT

Travaux en plus :	1 490.00 € HT
Travaux en moins :	0.00 € HT
Différence : + 1 490.00 € HT	

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 février 2026 à 11 h 30 (convoquée le 11 février 2026) a donné un avis favorable à ces avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les prestations proposées sont tout à fait cohérentes, nécessaires et justifiées,
- approuve la proposition de la commission d'appels d'offres de retenir ces deux avenants,
- décide de réaliser les prestations proposées ci-dessus pour les lots 1 (+ 50 920 € HT) et 2 (+ 1 490 € HT)
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ARNAC POMPADOUR 19 (Corrèze)

Accusé de réception en préfecture
019-211901103-20260220-del2026-09-DE
Date de télétransmission : 21/02/2026
Date de réception préfecture : 21/02/2026